

Recueil des actes administratifs

■ n° 613

15 octobre 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-301 du 29 septembre 2026 portant règlement des appels à projets innovants OpenCampusInnov pour la saison 2026-2027

Arrêté n° 2026-307 du 21 septembre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-318 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies

Arrêté n° 2026-319 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, technologies, santé mention Sciences et génie des matériaux

Arrêté n° 2026-320 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Sciences, technologies, santé mention Génie civil

Arrêté n° 2026-321 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, technologies, santé mention Informatique

Arrêté n° 2026-322 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, technologies, santé mention Mathématiques et applications

Arrêté n° 2026-323 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Sciences, technologies, santé, du domaine Sciences humaines et sociales, du domaine Droit, économie, gestion mention Sciences pour l'environnement

Arrêté n° 2026-324 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire

Arrêté n° 2026-328 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de master du domaine Arts, lettres, langues mention Management et commerce international

Arrêté n° 2026-330 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de master du domaine Arts, lettres, langues mention Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

Arrêté n° 2026-332 du 10 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit de l'entreprise

Arrêté n° 2026-335 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management et administration des entreprises

Arrêté n° 2026-338 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion mention Tourisme, parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques

Arrêté n° 2026-340 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury du diplôme d'université Réalisateur du film documentaire animalier et d'environnement

Arrêté n° 2026-341 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits

Arrêté n° 2026-342 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de Diplôme Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1er degré - Approfondissement et consolidation et du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1er degré – Entrée dans le métier

Arrêté n° 2026-444 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 2nd degré – Entrée dans le métier parcours Histoire-Géographie et parcours Mathématiques



**Arrêté n° 2026-301 du 29 septembre 2026 portant
règlement des appels à projets innovants
OpenCampusInnov pour la saison 2026-2027**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 53204820 de la Nouvelle-Aquitaine attributif de subvention,
Vu la convention de partenariat 2026-2029 entre La Rochelle Université et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1

Le règlement des appels à projets innovants *OpenCampusInnov* pour la saison 2026-2027 figure en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 29 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



La Rochelle
Université



OPEN
CAMPUS
INNOV

AAPIC

APPEL À PROJETS
INNOVANTS
OPENCAMPUSINNOV

Saison 9 - 2026-2027

En partenariat avec

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





1. PRESENTATION ET CONTEXTE

Le Pôle Universitaire d'Innovation OpenCampusInnov de La Rochelle Université a pour vocation de structurer et d'animer les dynamiques d'innovation, d'entrepreneuriat, de maturation et de lien entreprises au sein de l'établissement.

L'appel à projets innovants OpenCampusInnov (AAPIC) s'inscrit dans la dynamique d'innovation déployée par le Pôle Universitaire d'Innovation OpenCampusInnov ainsi que dans l'axe de transformation pédagogique du projet d'établissement, qui vise à répondre aux enjeux de l'accueil et de la réussite de publics de plus en plus divers.

Ces finalités se déclinent en plusieurs objectifs pour la professionnalisation des étudiants :

- Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innover des étudiants
- Renforcer l'implication des étudiants dans leurs apprentissages
- Favoriser des projets innovants
- Développer les compétences disciplinaires et transversales des étudiants
- Renforcer l'interdisciplinarité
- Intégrer et mettre en relation les étudiants porteurs d'un projet et les acteurs du monde socio-économique

L'AAPIC a pour objectif de soutenir les initiatives de projets innovants, créatifs ou originaux, qu'ils soient de technologies, de services ou de sciences humaines et sociales. Ces projets sont portés par des étudiants-entrepreneurs, ayant intégré le Pépité Studio.

OpenCampusInnov et La Rochelle Université ne prétendent à aucun droit de propriété intellectuelle ou littéraires et artistiques sur les résultats issus des travaux des porteurs de projets qui demeurent les propriétaires exclusifs desdits résultats.



2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'étudiant qui candidate doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être inscrit au titre de l'année universitaire 2026-2027 dans l'un des établissements partenaires du Pépite Entrepreneuriat Campus Aquitaine La Rochelle à savoir : La Rochelle Université, Excelia, EIGSI ou CESI ;
- être porteur d'un projet entrepreneurial innovant. Est considéré comme innovant un projet proposant une façon originale de traiter un problème connu ou abordant une thématique originale ou les deux ;
- avoir obtenu ou avoir effectué la démarche pour obtenir le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) dans le cadre du label Pépite ;
- être incubé dans le Pépite Studio qui correspond au dispositif d'incubation au service des SNEE porteurs d'un projet innovant.

La Rochelle Université se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile pour s'assurer que les conditions d'éligibilité sont satisfaites.

Toute candidature ne respectant pas les présentes conditions sera jugée incomplète et sera immédiatement éliminée.

3. DOTATIONS DES LAUREATS

Les lauréats de l'appel à projet AAPIC pourront bénéficier d'une bourse projet pouvant aller jusqu'à 5 000 € pour chacun d'entre eux, dans la limite de cinq lauréats sélectionnés.

La bourse projet obtenue peut aider au financement d'une étude ou d'un audit (documentaire, marketing, financier, ergonomique, technique, juridique, marché), d'une preuve de concept, d'un prototype.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Matériels ;
- Matières premières ;
- Location machines ou équipements ;
- Prestations, expertises ;
- Gratification de stage.





La bourse projet obtenue est directement versée soit au lauréat de l'appel à projet, soit aux prestataires/fournisseurs identifiés par les porteurs de projet. Le choix est fait par le lauréat après accord d'OpenCampusInnov.

En parallèle de cette bourse projet et dans le cadre de l'incubation au sein du Pépite Studio, les lauréats bénéficient des outils suivants :

- Un accompagnement individuel personnalisé ;
- Un accès aux espaces de co-working et à la salle de créativité OpenCampusInnov ;
- Un accès à des équipements scientifiques sous conditions (et accord préalable des référents scientifiques) ;
- Des ateliers d'experts pour aider à l'avancement du projet ;

4. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour pouvoir prétendre à une demande de bourse AAPIC, le dossier de candidature est libre mais doit *a minima* présenter les éléments suivants :

- Le nom du projet ;
- L'identité des membres ;
- L'identification de la formation concernée ;
- Un descriptif détaillé du projet et son caractère original ou innovant (2 pages minimum) ;
- Les motivations à entreprendre le projet ;
- Les objectifs visés (analyse de l'existant, principaux constats à l'origine du projet, résultats attendus pour les étudiants) ;
- Les motivations individuelles des membres prenant part au projet ;
- La réalisation prévue et les résultats attendus ;
- Un calendrier prévisionnel du projet et des réunions ;
- Un plan de financement avec les dépenses prévues (matériels, logiciels, matières premières, déplacements) détaillées et les devis correspondants de moins de 3 mois ;
- Dans le cas d'une demande d'accès au laboratoire, la liste des équipements scientifiques souhaités, le nom du référent scientifique, la durée et la période envisagée ainsi que la description des travaux de R&D.





5. MODALITES DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

L'appel à projets innovants OpenCampusInnov (AAPIC) est ouvert en continu durant l'année universitaire 2026-2027.

Les candidatures sont à déposer par voie électronique à l'adresse entreprendre.openci@univ-lr.fr. Le processus pour candidater est le suivant :

1. Proposez votre sujet de projet par courriel à l'adresse entreprendre.openci@univ-lr.fr ;
2. S'assurer de la recevabilité du dossier auprès d'OpenCampusInnov. Un dossier reçu qui n'aura pas été présenté à OpenCampusInnov en amont de la candidature ne sera pas recevable ;
3. Après validation de la recevabilité de votre dossier, recevez votre dossier de candidature par courriel ;
4. Faites-vous accompagner dans la réalisation de votre candidature ;
5. Envoyez votre dossier de candidature finalisé par courriel à l'adresse entreprendre.openci@univ-lr.fr ;
6. Passez devant le comité de sélection de l'offre d'incubation territoriale (4 réunions par an), qui valide également l'entrée au Pépité Studio.

6. CRITERES DE SELECTION

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- L'équipe
 - Complémentarité de l'équipe (projets collectifs et pluridisciplinaires)
 - Motivation et engagement des différentes parties prenantes du projet
 - Objectifs pédagogiques et plus particulièrement la cohérence entre projet et formation
- Le projet
 - Problématique claire et identifiée
 - Degré d'innovation ou originalité du projet
 - Calendrier et objectifs attendus atteignables
 - Justification des besoins financiers pour la demande de bourse projet
 - Faisabilité économique et opérationnelle
 - Utilité du dispositif par rapport au projet





Pour que les résultats de ces projets soient en lien avec la stratégie de La Rochelle Université, OpenCampusInnov favorisera les projets en lien avec les filières prioritaires du Pôle Universitaire d'Innovation suivantes :

- Biotech (Santé, Agroalimentaire)
- Greentech (Bâtiment durable, Energie, Eco-industrie, Environnement et Gestion du littoral)
- Numtech (Numérique responsable, IoT, Intelligence Artificielle)

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

Chaque projet est présenté au comité de sélection dans le cadre d'une soutenance à l'oral (avec support visuel au choix) par les candidats, pendant une durée de 15 minutes (en incluant un pitch de 5 minutes avec une valorisation de ce dernier, les attentes par rapport au projet et son déploiement, et un échange de questions/réponses avec le comité).

Le comité de sélection en charge de l'évaluation des projets pourra se composer des membres, ou de leurs représentants, suivants :

- Du Vice-Président de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou d'une personne le représentant
- De la Vice-présidente Recherche et Innovation
- Du directeur d'OpenCampusInnov
- D'un représentant de La Rochelle Technopole
- D'un représentant de l'EIGSI
- D'un représentant d'Excelia
- D'un représentant du CESI
- D'un représentant de Chrysa-link

Les critères d'évaluation sont basés sur la présentation du projet, le caractère innovant et original du projet ainsi que sa faisabilité (économique et opérationnelle).



8. CALENDRIER

Les dates des comités de sélection de projets et de l'éventuelle publication des projets lauréats sont les suivantes:

Dates des comités	Clôture des candidatures
Comité du 29 octobre 2026	12 octobre 2026
Comité du 26 novembre 2026	9 novembre 2026
Comité du 11 février 2027	28 janvier 2027
Comité du 11 juin 2027	28 mai 2027

Les dates des évènements du Pépite Studio sont les suivantes

Réunion kick-off	Novembre 2026
Programme d'ateliers à la carte	Janvier 2027 à juin 2027
Fin de l'accompagnement	Juin 2027





9. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet ainsi que les membres de l'équipe projet s'engagent à :

- Répondre aux sollicitations d'accompagnement formulées par l'équipe OpenCampusInnov et la tenir informée de tout changement qui serait opéré sur le projet ;
- Participer à la bonne conduite du projet ainsi qu'à son évaluation (tenue d'un journal de bord pour documenter le processus et contribution au bilan final) ;
- Afficher sur les différents supports le logo La Rochelle Université / OpenCampusInnov comme soutien au projet ;
- Justifier l'ensemble des dépenses énoncées lors du dossier de candidature et le cas échéant justifier les écarts réalisés/prévisionnels ;
- Produire un bilan de fin de projet mettant en avant les avancées du projet, le retour sur expérience, les résultats obtenus et les éventuels décalages entre le réalisé et le prévisionnel.

10. INFORMATIONS LEGALES

La Rochelle Université met tout en œuvre pour que la collecte et le traitement des données personnelles, effectués dans le cadre de cet appel à projets, soient conformes au règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

La Rochelle Université, représentée par son Président, est responsable de traitement des données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'organisation de l'AAPIC.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public exercée par La Rochelle Université consistant à organiser cet appel à projets et à favoriser les liens entre la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Les données à caractère personnel sont traitées afin de vérifier les candidatures, d'organiser l'appel à projets, d'assurer les échanges avec les candidats et les lauréats, d'organiser le comité de sélection, d'attribuer les dotations et d'assurer la communication institutionnelle autour de cet appel à projets.

Les données traitées peuvent notamment comprendre l'identité des candidats, leurs coordonnées, leur établissement de rattachement, leur statut, ainsi que toute information nécessaire à la gestion administrative et logistique de l'appel à projets.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation de l'appel à projets, puis archivées conformément aux obligations légales applicables aux établissements publics. Elles sont accessibles aux seules personnes habilitées dans le cadre

OpenCampusInnov

23 avenue Albert Einstein - BP 33060 - 17031 La Rochelle

Mail : opencampusinnov@univ-lr.fr / opencampusinnov.fr





de leurs fonctions, notamment les personnels de La Rochelle Université chargés de l'organisation de l'appel à projets, le Pépité Entrepreneuriat Campus Aquitaine, les membres du comité de sélection ainsi que les éventuels partenaires participant à l'organisation de cet appel à projets lorsque cet accès est strictement nécessaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés modifiée, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi que, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'opposition.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données de La Rochelle Université à l'adresse suivante : dpo@univ-lr.fr ou par courrier à : La Rochelle Université – Délégué à la protection des données – 23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 La Rochelle Cedex 1.

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si elles estiment que leurs droits ne sont pas respectés.





**Arrêté n° 2026-307 du 21 septembre 2026 portant
délégation de signature du président de La Rochelle
Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet
gouvernance et administration**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature non financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, le chapitre 4.4 intitulé « Direction de l'orientation et de l'insertion » est renommé « Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle » et son contenu est supprimé et remplacé par le suivant :

Il est donné délégation aux agents suivants, à l'effet de signer, au nom du président de l'Université, dans les limites de leurs attributions respectives, toutes pièces, dans les matières et conditions exposées ci-après.

4.4.1 Généralités

La délégation de signature porte sur :

- > les transmissions ou demandes d'éléments de réponse,
- > les duplicatas de documents originaux,
- > les extraits individuels de décisions collectives signées du président.
- > les bordereaux de versement et d'élimination des archives avant transmission à la direction des affaires juridiques et statutaires,
- > les dépôts de plainte pour les atteintes aux biens rattachés au service après transmission à la direction des affaires juridiques et statutaires.

Structure	Déléataire	Agent et fonction
Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle	Principal	Amandine Courtadon, directrice du service
	Suppléant	Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions
Service orientation réussite étudiante (ORE)	Principal	Sandra Gendronneau, responsable du service
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle
Service « Accompagnement au projet et à l'insertion » (API)	Principal	Amélie Bouchaud, responsable du service
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle
Service « Missions transversales » DORIP	Principal	Doriane Boisseleau, responsable du service
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle

4.4.2 Gestion des personnels

La délégation de signature porte sur les actes concernant les personnels fonctionnaires et contractuels affectés aux structures mentionnées dans le tableau ci-dessous, excepté ceux dont les délégataires sont personnellement bénéficiaires :

- > les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence,
- > les certificats et attestations à caractère reconnaissant,
- > tous actes relatifs à la gestion des horaires et des plannings de travail,
- > les dossiers d'évaluation, de promotions et/ou d'avancement,
- > les avis de mutation.

Structure	Déléataire	Agent et fonction
Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle	Principal	Amandine Courtadon, directrice du service
	Suppléant	Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions
Service orientation réussite étudiante (ORE)	Principal	Sandra Gendronneau, responsable du service
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle
Service « Accompagnement au projet et à l'insertion » (API)	Principal	Amélie Bouchaud, responsable du service
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle
Service « Missions transversales » DORIP	Principal	Doriane Boisseleau, responsable du service
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle

4.4.3 Conventions de stages entrants

La délégation de signature porte sur les conventions de stages entrants réalisés au sein de la présente direction, en particulier :

- > les lettres d'acceptation préalables d'accueil et les conventions individuelles de stage d'usagers entrants, dans le cadre de leur formation,
- > les conventions individuelles liées aux séquences d'observation prévues dans le cadre des enseignements d'élèves d'établissements du second degré,
- > tout autre acte à caractère reconnaissant en la matière.

Structure	Délégataire	Agent et fonction
Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle	Principal	Amandine Courtadon, directrice du service
	Suppléant	Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions

4.4.4 Contrats

La délégation de signature porte sur :

- > les contrats à durée déterminée étudiants dans le cadre des missions de la DORIP (ambassadeurs, tuteurs...)

Structure	Délégataire	Agent et fonction
Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle	Principal	Amandine Courtadon, directrice de la Direction
	Suppléant	Doriane Boisseleau, responsable du service transversal de la DORIP Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions

4.4.5 Affaires financières hors certification

La délégation de signature porte sur les opérations relevant de la présente direction de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRmULR » et « GFC-dépenses » de La Rochelle Université sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau de « Délégations de signature financière » annexé au présent arrêté, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions suivantes :

Structure	Délégataire	Agent et fonction	Annexe "délégations de signature financières"
Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle	Principal	Amandine Courtadon, directrice de la Direction	Lignes 4.4.4
		Doriane Boisseleau, responsable du service transversal de la DORIP	Lignes 4.4.4
	Suppléant	Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions	Lignes 3.1.6.

a) Fonctionnement (hors mission) et équipement :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant dans les limites des attributions du président ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats-marchés,
- > la constatation du service fait,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

b) Missions :

- > les ordres de missions après accord du responsable budgétaire et, pour les zones dites « à risque » identifiées par le ministère des Affaires étrangères, du fonctionnaire sécurité défense et du président ou du directeur général des services, ainsi que, subséquemment, les avances consenties, les états de frais de déplacement, exceptés ceux dont le délégataire est personnellement bénéficiaire ;
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures après accord du responsable budgétaire et, pour les zones dites « à risque » identifiées par le ministère des Affaires étrangères, du fonctionnaire sécurité défense, les ordres de missions et les états de frais de déplacement afférents ;
- > subséquemment, les états de frais de déplacements et toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements.

4.4.6 Formation, orientation, réussite, insertion des usagers

La délégation de signature porte sur :

- > les conventions non financières relatives à l'accueil des lycéens dans le cadre des immersions individuelles,
- > les attestations d'inscription,
- > les attestations de présence,
- > les attestations d'entrée en formation,
- > les attestations de fin de formation,
- > les conventions de stage.

Structure	Délégataire	Agent et fonction
Service orientation réussite étudiante (ORE)	Principal	Sandra Gendronneau, responsable du service ORE
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions
Service « Accompagnement au projet et à l'insertion » (API)	Principal	Amélie Bouchaud, responsable du service API
	Suppléant	Amandine Courtadon, directrice de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions

Article 2 – Délégation de signature financière

Dans l'annexe financière de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, le chapitre 4.4.4 intitulé « Direction de l'orientation et de l'insertion » est renommé « Direction de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle » et son contenu est supprimé et remplacé par le suivant :

Nom	Prénom	Qualité délégataire	CRB	SO	Sous SO
COURTADON	AMANDINE	DIRECTRICE DORIP	CRB04	DOI	
			CRB10	CDA	
				CD17	
BOISSELEAU	DORIANE	RESPONSABLE DU SERVICE TRANSVERSAL DE LA DORIP	CRB04	DOI	
			CRB10	CDA	
				CD17	

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 21 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-318 du 28 septembre 2026 portant
nomination des jurys de master du domaine Sciences,
technologies, santé mention Biotechnologies**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies parcours Agro-alimentaire, bioindustries et cosmétiques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités, président
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences, présidente
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 1,2,3 et 4, titre de maîtrise et grade de master du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours joint master programme in marine biotechnology est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, Présidente
- > Jeronimo Chirivella, maître de conférences
- > Evelina Griniene, maîtresse de conférences
- > Emmanouil Malandrakis, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-319 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury de master du domaine Sciences,
technologies, santé mention Sciences et génie des
matériaux**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Sciences et génie des matériaux est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Benjamin Grégoire, professeur junior contractuel
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Sébastien Touzain, professeur des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-320 du 28 septembre 2026 portant
nomination des jurys de master du domaine Sciences,
technologies, santé mention Génie civil**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Génie civil parcours Énergie et bâtiments durables ; Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ; Ingénierie, construction, réhabilitation ; Ingénierie du bâtiment : techniques nouvelles pour la construction et la réhabilitation est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Marie Duquesne, professeure des universités, présidente
- > Edgar-Emilio Bastidas Arteaga, professeur des universités
- > Ameer Hamami, maître de conférences
- > Jean-Luc Faure, professeur agrégé
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Génie-Civil parcours Risk Assessment and Management of Civil Infrastructures est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Edgar-Emilio Bastidas Arteaga, professeur des universités, président
- > José Matos, Professeur associé avec habilitation
- > Jose Turmo, Professeur d'université
- > Mariano Angelo Zanini, professeur associé

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-321 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury de Master du domaine Sciences,
technologies, santé mention Informatique**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Informatique est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Frédéric Bertrand, maître de conférences, président
- > Renaud Peteri, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-322 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury de master du domaine Sciences,
technologies, santé mention Mathématiques et
applications**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Mathématiques et applications est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeure des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-323 du 28 septembre 2026 portant
nomination des jurys de master du domaine Sciences,
technologies, santé, du domaine Sciences humaines et
sociales, du domaine Droit, économie, gestion mention
Sciences pour l'environnement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, technologies, santé, domaine Sciences humaines et sociales, domaine Droit, économie, gestion mention Sciences pour l'environnement est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président
- > Éric Chaumillon, professeur des universités
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences
- > Benoît Lebreton, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Élodie Reveillac, maîtresse de conférences
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies et santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Élodie Réveillac, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierrick Bocher, maître de conférences
- > Franck Healy, maître de conférences
- > Christine Dupuy, professeure des universités
- > Benoît Lebreton, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Géosciences et géophysique du littoral est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Éric Chaumillon, professeur des universités, président
- > Guy Woppelman, professeur des universités
- > Agnès Michelot, professeuse des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Humaines et sociales mention Sciences pour l'environnement, parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités, président
- > Amélie Duquesne, maîtresse de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement, parcours Management environnemental est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences, présidente
- > Rose Toki, maîtresse de conférences
- > Julien Viau, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-324 du 28 septembre 2026 portant
nomination des jurys de master du domaine Sciences
humaines et sociales mention Histoire**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Histoire est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Laurent Hugot, maître de conférences
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Laurent Hugot, maître de conférences
- > Joël Brouch, professeur associé

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Histoire parcours Mémoires patrimoines territoires est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Histoire parcours Histoire est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Bruno Marnot, professeur des universités
- > Florence Petroff, maîtresse de conférence

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-328 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury de master du domaine Arts, lettres,
langues mention Management et commerce
international**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Management et commerce international est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Zhimin Bai, maîtresse de conférences
- > Ben Cheikh Larbi, maître de conférences
- > Dwi Winarsih, professeure

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-330 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury de master du domaine Arts, lettres,
langues mention Audiovisuel, médias interactifs
numériques, jeux parcours Direction de projets
audiovisuels et numériques**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président
- > Annabelle Audureau, professeure certifiée

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-332 du 10 septembre 2026 portant
nomination des jurys du master du domaine Droit,
économie, gestion, mention Droit de l'entreprise**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit de l'entreprise est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Linda Arcelin, professeure des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
- > Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit de l'entreprise est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Linda Arcelin, professeure des universités, présidente
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Abdouramane Diarra, vacataire

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit de l'entreprise est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Linda Arcelin, professeure des universités, présidente
- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences
- > David Pieuchot, vacataire

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-335 du 28 septembre 2026 portant
nomination des jurys du master du domaine Droit,
économie, gestion mention Management et
administration des entreprises**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management et administration des entreprises est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Christelle Charbonnier, professeure certifiée
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3, et 4 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management et administration des entreprises est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Julien Viau, maître de conférences, président
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-338 du 28 septembre 2026 portant
nomination des jurys du master du domaine Droit,
économie, gestion mention Tourisme, parcours Gestion
des unités d'hébergements et séjours touristiques**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Tourisme, parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierre Labardin, professeur des universités
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Tourisme, parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Pierre Labardin, professeur des universités, président
- > Eve Lamendour, maîtresse de conférences
- > Maurice Mekies, professeur certifié

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-340 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury du diplôme d'université Réalisateur
du film documentaire animalier et d'environnement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 613-2 et L. 712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de La Rochelle Université en date du 14 octobre 2019,
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 25 novembre 2025,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des années 1 et 2 du diplôme d'université Réalisateur du film documentaire animalier et d'environnement est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-341 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury du Diplôme d'Université du
domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation
et règlement des conflits**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 613-2 et L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013,
approuvant la création du Diplôme Universitaire « Médiation et règlement des conflits »,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Myriam Bacqué, médiatrice et formatrice, Maison de la Communication
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-342 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury de Diplôme Universitaire
Enseignants fonctionnaires stagiaires 1er degré -
Approfondissement et consolidation et du Diplôme
Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires
stagiaires 1er degré – Entrée dans le métier**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 613-2 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation
d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire n° 2025-12-11-4-
7 du 11 décembre 2025 relative à l'ouverture du Diplôme Universitaire Enseignants
fonctionnaires stagiaires 1er degré - Approfondissement et consolidation et du Diplôme Inter-
Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1er degré – Entrée dans le métier,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Diplôme Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1er degré -
Approfondissement et consolidation et du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants
fonctionnaires stagiaires 1er degré – Entrée dans le métier est composé, pour l'année
universitaire 2026-2027 de :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Nathalie Dejardin-Bonnet, conseillère pédagogique A-DASEN
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-444 du 28 septembre 2026 portant
nomination du jury du Diplôme Inter-Universitaire
Enseignants fonctionnaires stagiaires 2nd degré –
Entrée dans le métier parcours Histoire-Géographie et
parcours Mathématiques**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 613-2 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation
d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 22
septembre 2026,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires
stagiaires 2nd degré – Entrée dans le métier parcours Mathématiques est composé, pour
l'année universitaire 2026-2027 de :

- > François Geoffriau, maître de conférences, président
- > Laurence Cherlifs, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 1 du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 2nd
degré – Entrée dans le métier parcours Histoire-Géographie est composé, pour l'année
universitaire 2026-2027 de :

- > Sébastien Morillon, professeur agrégé, président
- > Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences
- > Christelle Morisset, professeure certifiée
- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du Diplôme Inter-Universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 2nd
degré – Entrée dans le métier parcours Histoire-Géographie est composé, pour l'année
universitaire 2026-2027 de :

- > Sébastien Morillon, professeur agrégé, président
- > Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences
- > Mathilde Chevrel, professeure agrégée

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard